

COMMUNE DE
VILLERS-SAINT-GENEST

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin
Commune de Villers-Saint-Genest

République Française
Liberté – Égalité - Fraternité

Procès Verbal 05-2025
Conseil Municipal de VILLERS-SAINT-GENEST
Séance du 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry Tavernier, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Le Fresne Pascaline, Courtier Bénédicte Babel Carole
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Grosmangin Jean-François adjoint, Mancier Gilles, Février Patrick.

Pouvoirs :

Excusés :

Absents : M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 6 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 08

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de conseillers votants : 07

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h07.

01- Le compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.
M. Gilles Mancier précise qu'il faut bien joindre les plans au PV ce afin d'avoir une bonne compréhension des zones.

02- Le compte rendu de la réunion publique ZAER du 6/06/2025 détaillé par M. Grosmangin Jean-François 1^{er} adjoint est approuvé à 5 voix sur 7, M. le Maire étant absent à cette réunion ainsi que Mme Babel Carole conseillère municipale, ils s'abstiennent.

03- Divers :

- Les indemnités pour la station d'épuration n'ont toujours pas été versées le dossier n'étant toujours pas clos.

- M. le Maire précise que nous n'avons pas obtenu la subvention DETR pour le bassin à l'angle de la rue de la procession et du chemin de la justice. Il précise également, qu'à son avis il n'est pas possible de repousser l'agrandissement du bassin ZE 12, tout en étant conscient des difficultés d'exploitation, tout en faisant remarquer qu'il est n'est pas possible de laisser le fond agricole subir les flux d'eaux pluviales. Le service des routes doit intervenir en septembre pour la pose des barrières de sécurité, le long de la D922.

-Voiries :

M. Grosmangin a fourni un devis pour la réfection des routes de la commune, il est exposé au conseil, M. le Maire propose d'échelonner les travaux sur 3 ans ?

Après quelques discussions il est proposé de recontacter les deux entreprises en demandant dans l'éventualité des travaux réalisés en une seule fois ci celles-ci feraient un geste financier ?

M. le Maire représente les deux propositions, celle de COLAS pour un montant de 138 559,16 € TTC et celle de la société RVM (routière de la vallée de la Marne) pour un montant de 128 401,20€ TTC.

M. le Maire indique qu'il va envoyer aux conseillers les propositions financières et invite les conseillers à comparer les deux cahiers des charges, Il propose de faire rapidement une réunion de travail pour analyser les éventuelles remarques.

-Suite au cambriolage de début juin et à l'incendie de 3 véhicules, la gendarmerie a comme le veut la procédure envoyé des réquisitions pour le visionnage des images de la vidéoprotection.

-M. le Maire signale qu'il faut rapidement avoir une réunion avec la directrice de L'EVM (l'espace Valois Multien), les maires et le responsable CAF (caisse d'allocation familiale) pour la révision des barèmes CAF, sur les prestations cantine, périscolaire car ceux en vigueur actuellement impactent trop le budget des communes dans la répartition des coûts.

-M. le Maire montre au conseil la plaque qui sera inaugurée en mémoire de M. Thierry Despagne architecte de l'école tristement décédé l'an passé, la cérémonie est prévue le 28/06/2025 à 14h.

- Cimetière :

Mardi 17 juin, il sera fait avec l'employé communal un essai de tonte au cimetière dans les allées. Il va être demandé aussi un devis pour le sablage et la réfection de la peinture de la porte d'entrée du lieu côté rue de l'église.

-La mare :

Les travaux doivent démarrer sous peu, M. le Maire demandera de l'aide pour la pose de la bâche de défense incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 20h10.

